

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1912

1^{er} octobre 2009

SOMMAIRE

ACFA S.A.	91755	Laurad Management Participations S.à r.l.	
Aikon Marketing S.A.	91758		91756
Almon Finance S.A.	91759	Magic Production Group (M.P.G.) S.A. ...	91754
Alternative Investment Consulting S. à r.l.		MariTeam S.A.	91757
.....	91759	MariTeam S.A.	91756
AM Global Holding	91753	MariTeam S.A.	91756
Babcock & Brown Helios Lux S.à r.l.	91754	Martin Pecheur Investments Limited ...	91750
Beech Tree S.A.	91758	Middle-East-GTL S.A.	91757
Betafence Topco Holding	91759	Mondi Technology Investments S.A.	91759
Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l.	91751	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux	
Bureaux, Bâtiments, Maisons S.à r.l.	91757	Commerçants	91771
Dima S.A.	91758	NG Luxembourg 4 S.à r.l.	91737
Dorinda Holding S.A.	91750	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	91764
Drak S.A.	91757	NG Luxembourg 7 S.à r.l.	91760
Eco-Time s.à r.l.	91773	Novo-Port S.A.	91754
Energie Lux S.A.	91755	Opera Masters Management S.à r.l.	91756
Essonne S.A.	91755	Peronus Holding S.à r.l.	91758
Essonne S.A.	91755	Ravenswood Luxembourg Sàrl	91752
Faracha Equities	91748	Ravenswood Luxembourg Sàrl	91752
Ferpalux S.à r.l.	91763	Reef Investissement Sàrl	91751
Ferrac S.à r.l.	91753	Sereco Ré S.A.	91753
Ferrero Financial Services Luxembourg		Shopping City Zagreb S.A.	91776
S.à r.l.	91751	Southern Invest S.A.	91730
Ferrero International S.A.	91750	Special Projects Luxembourg II S.à r.l. ...	91749
Ferrero Trading Lux S.A.	91752	STARPETROLEUM - SUDAN	91757
Finnovation S.A.	91768	Suruna S.à r.l.	91752
Flavia Capital S.à r.l.	91751	Symbols S.A.	91754
G.M.N.G. International B.V.	91757	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	91759
IHC-Company S.A.	91753	Topfin Holding S.A.	91758
IHC-Company S.A.	91753	VF Investments S.à r.l.	91749
Interstate Europe	91752	Viewfield Holding S.A.	91755
Kinski Properties Limited S.A.	91749	Vincent Vega S.A.	91776
Kinski Properties Limited S.A.	91749	Viva Capital S.à r.l.	91751
Laax Investments Ltd.	91750	Vouvray II S.à r.l.	91741
Laurad Groupe S.à r.l.	91756		

Southern Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.090.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of August.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Alain Noullet, employee, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-233 0 Luxembourg,
2. Mr Stéphane Biver, employee, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,
both represented by Mr Benoît CAILLAUD, lawyer, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

by virtue of two proxies given on August, 28, 2 009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Southern Invest S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors

may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10%) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of June at 13.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2009.

2) The first annual general meeting shall be held on 2010.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Alain NOULLET, FIVE HUNDRED	(500) shares
2. Mr Stéphane BIVER, FIVE HUNDRED	<u>(500) shares</u>
TOTAL: ONE THOUSAND	shares (1.000)

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

91733

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly-constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) Mr Alain NOULLET, employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) on 2nd November 1960, residing professionally at L2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse, 128;

b) Mr Stéphane BIVER, employee, born in Watermaël Boitsfort (Belgique) on 2nd August 1968, residing professionally at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse, 128;

c) Mr Jean-Pierre HIGUET, lawyer, born in Couvin (Belgique) the 23rd November 1960, residing professionally at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse, 128.

3.- Has been appointed statutory auditor:

DATA GRAPHIC S.A., having its registered office in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.

4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5. - The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Petrusse, 128.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 12 8;

2. Monsieur Stéphane BIVER, né à Watermaël Boitsfort (Belgique) le 2 août 1968, demeurant professionnellement L2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

tous deux ici représentés par Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement L233 0 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datée du 28 août 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Southern Invest S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 13.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. M. Alain NOULLET, CINQ CENTS	(500) actions
2. M. Stéphane BIVER, CINQ CENTS	(500) actions
TOTAL: MILLE	(1.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique) le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 12 8;
 - b) Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermaël Boitsfort (Belgique) le 2 août 1968, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128;
 - c) Monsieur Jean-Pierre HIGUET, avocat à la cour, né à Couvin (Belgique) le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 4 2166.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 septembre 2 009. Relation: LAC/2009/35717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009120727/383.

(090145622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

NG Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.482.174.320,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.900.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of August.

Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496,

hereby represented by Me Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 August 2009, ("NGUSH").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

NGUSH has requested the undersigned notary to document that NGUSH is the sole shareholder of NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2223 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 31 March 2009 of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 7 May 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 962.

NGUSH represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of fifty-one million one hundred sixty-six thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 51,166,520.-) so as to raise it from its present amount of two billion four hundred thirty-one million seven thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,431,007,800.-) to an amount of two billion four hundred eighty-two million one hundred seventy-four thousand three hundred and twenty United States Dollars (USD 2,482,174,320.-) by the creation of one million two hundred seventy-nine thousand one hundred and sixty-three (1,279,163) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue one million two hundred seventy-nine thousand one hundred and sixty-three (1,279,163) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for i) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496 ("NGUSH"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to four hundred fifty thousand United States Dollars (USD 450,000.-) by a contribution in cash and ii) one million two hundred sixty-seven thousand nine hundred and thirteen (1,267,913) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899 ("NG Lux 3"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to fifty-million seven hundred sixteen thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 50,716,520.-) by a contribution in

kind in the form of the conversion of one series 1 zero coupon convertible bond issued by the Company on 31 March 2009, to allocate such new shares to respectively NGUSH and NG Lux 3 and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year. "

6 To resolve that the current financial year which began on 26 March 2009 shall end on 25 August 2009.

7 Miscellaneous

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of fifty-one million one hundred sixty-six thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 51,166,520.-) so as to raise it from its present amount of two billion four hundred thirty-one million seven thousand eight hundred United States Dollars (USD 2,431,007,800.-) to an amount of two billion four hundred eighty-two million one hundred seventy-four thousand three hundred and twenty United States Dollars (USD 2,482,174,320.-) by the creation of one million two hundred seventy-nine thousand one hundred and sixty-three (1,279,163) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue one million two hundred seventy-nine thousand one hundred and sixty-three (1,279,163) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Me Tom LOESCH, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of (i) NGUSH by virtue of the aforesaid proxy and (ii) NG Luxembourg 3 S.à r.l., by virtue of a proxy given on 20 August 2009 which after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe:

(i) in the name and on behalf of NGUSH prenamed, for eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new shares, and to make payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to four hundred fifty thousand United States Dollars (USD 450,000.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of four hundred fifty thousand United States Dollars (USD 450,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded such proof.

(ii) in the name and on behalf of NG Lux 3 prenamed, for one million two hundred sixty-seven thousand nine hundred and thirteen (1,267,913) new shares, and to make payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to fifty-million seven hundred sixteen thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 50,716,520.-) by a contribution in kind in the form of the conversion of one series 1 zero coupon convertible bond issued by the Company on 31 March 2009 (the "Contribution").

Proof of the ownership by NG Lux 3 of the Contribution has been given to the undersigned notary.

NG Lux 3 acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Contribution is free of any charges and pledges, and that there exist no further impediments to the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid Contribution to the Company.

NG Lux 3 acting through its duly appointed attorney in fact further stated that a report has been drawn up by the Board of Managers of the Company on 20 August 2009, wherein the Contribution is valued at fifty-million seven hundred sixteen thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 50,716,520.-).

The Contribution thus represents a net contribution in an aggregate amount of fifty-million seven hundred sixteen thousand five hundred and twenty United States Dollars (USD 50,716,520.-).

Third resolution

Thereupon the sole shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by NGUSH and to allot eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new shares to NGUSH.

The sole shareholder further resolved to accept the said subscription and contribution by NG Lux 3 as new shareholder and to allot one million two hundred sixty-seven thousand nine hundred and thirteen (1,267,913) new shares to NG Lux 3.

Fourth resolution

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at two billion four hundred eighty-two million one hundred seventy-four thousand three hundred and twenty United States Dollars (USD 2,482,174,320.-) represented by sixty two million fifty-four thousand three hundred and fifty-eight (62,054,358) shares having a nominal value of forty United-States Dollars (USD 40,-) each."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved that the current financial year which began on 26 March 2009 shall end on 25 August 2009.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to six thousand seven hundred Euro (6,700.- EUR).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août,

Par devant, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496,

représentée aux fins des présentes par M^e Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 août 2009 ("NGUSH")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

NGUSH a requis le notaire instrumentant d'acter que NGUSH est le seul associé de NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900, constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2223 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2009 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 7 mai 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 962.

NGUSH, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de cinquante et un millions cent soixante-six mille cinq cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 51.166.520,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre cent trente et un millions sept mille huit cent Dollars des Etats-Unis (USD 2.431.007.800,-) à deux milliards quatre cent quatre-vingt-deux millions cent soixante-quatorze mille trois cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 2.482.174.320,-) par la création de un million deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-trois (1.279.163) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

2 Émission de un million deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-trois (1.279.163) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de i) onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, par National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496 ("NGUSH"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de quatre cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 450.000,-) par un apport en numéraire et ii) un million deux cent soixante-sept mille neuf cent treize (1.267.913) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, par NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.899 ("NG Lux 3"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cinquante millions sept cent seize mille cinq cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 50.716.520,-) par un apport en nature sous la forme de la conversion d'une obligation convertible Series 1 Zero-Coupon émise par la Société le 31 mars 2009, attribution de ces nouvelles parts sociales respectivement à NGUSH et NG Lux 3 et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

6 Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 mars 2009, au 25 août 2009.

7 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante-et-un millions cent soixante-six mille cinq cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 51.166.520,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre cent trente et un millions sept mille huit cent Dollars des Etats-Unis (USD 2.431.007.800,-) à deux milliards quatre cent quatre-vingt-deux millions cent soixante-quatorze mille trois cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 2.482.174.320,-) par la création de un million deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-trois (1.279.163) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre un million deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-trois (1.279.163) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite M^e Tom LOESCH précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de (i) NGUSH, précité, en vertu de la prédite procuration et (ii) NG Lux 3, précité, en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2009, lesquelles après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire:

(i) au nom et pour le compte de NGUSH aux onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de quatre cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 450.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de quatre cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 450.000,-), la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant, lequel constate expressément cette preuve.

(ii) au nom et pour le compte de NG Lux 3 aux un million deux cent soixante-sept mille neuf cent treize (1.267.913) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cinquante millions sept cent seize mille cinq cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 50.716.520,-) par un apport en nature sous la forme de la conversion d'une obligation convertible Series 1 Zero-Coupon émise par la Société le 31 mars 2009.

La preuve de la propriété de l'Apport de NG Lux 3 a été rapportée au notaire soussigné.

NG Lux 3 agissant par le biais de son mandataire a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en

vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

NG Lux 3 agissant par le biais de son mandataire a déclaré qu'un rapport a été établi par le Conseil de Gérance de la Société le 20 août 2009 dans lequel l'Apport est évalué à cinquante millions sept cent seize mille cinq cent vingt Dollars des États-Unis (USD 50.716.520,-).

L'Apport représente ainsi un apport total net d'un montant de cinquante millions sept cent seize mille cinq cent vingt Dollars des États-Unis (USD 50.716.520,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par NGUSH et d'attribuer les onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales à NGUSH.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et l'apport par NG Lux 3 comme nouvel associé et d'attribuer les un million deux cent soixante-sept mille neuf cent treize (1.267.913) nouvelles parts sociales à NG Lux 3.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a ensuite décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à deux milliards quatre cent quatre-vingt-deux millions cent soixante-quatorze mille trois cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 2.482.174.320,-) divisé en soixante-deux millions cinquante-quatre mille trois cent cinquante-huit (62.054.358) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-)".

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 mars 2009, le 25 août 2009.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille sept cents Euros (6.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2009. Relation: LAC/2009/34929. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121101/255.

(090145695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Vouvray II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 148.076.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vouvray I S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of EUR 12,600;

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Vouvray II S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its sole shareholder (the Sole Shareholder). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. The Company's shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the Sole Shareholder fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager; may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the Sole Shareholder shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the Sole Shareholder may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the Sole Shareholder can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by the Sole Shareholder. In this case, the Sole Shareholder shall be

sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The Sole Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The Sole Shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder or not, appointed by the Sole Shareholder who shall determine its/their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Vouvray I S.à r.l., prenamed:	12,500 shares; and
Total:	12,500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at one [1].
2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited period of time:
- Vouvray I S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and having a share capital of EUR 12,600.
3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Vouvray I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 12.600 EUR;

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Vouvray II S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi au Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire de son associé unique (l'Associé Unique). Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de un euro 1 EUR (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'Associé Unique. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Associé Unique.

L'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Associé Unique sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'Associé Unique se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'Associé Unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'Associé Unique pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par l'Associé Unique. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à l'Associé Unique, et l'Associé Unique votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

L'Associé Unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Associé Unique décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'Associé Unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Vouvray I S.à r.l., susmentionnée:	12.500 parts sociales; et
Total:	12.500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérant de la Société à un (1).

2. L'associé unique de la Société décide de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Vouvray I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 12.600 EUR.

3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009121062/341.

(090145218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Faracha Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 120.536.

L'an deux mille neuf, le quatre septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FARACHA EQUITIES" (numéro d'identité 2006 22 26 359), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.536, constituée sous la dénomination de " FARACHA S.A. " suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2244 du 30 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 août 2009, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Extension de l'objet social à l'activité de conseil en matière industrielle et modification subséquente du 3^{ème} alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante :

"La société a aussi pour objet l'activité de conseil en matière industrielle."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3032. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 septembre 2009

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121048/47.

(090145624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Special Projects Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.247.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.09.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009120373/14.

(090144721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Kinski Properties Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.167.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.09.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009120371/14.

(090144715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Kinski Properties Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.167.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.09.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009120369/14.

(090144712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009119427/12.

(090143036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Dorinda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009119438/12.

(090143038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Laax Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.027.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009119514/14.

(090143312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Martin Pecheur Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.757.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009119517/14.

(090143336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009119525/14.

(090143580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Biomet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.503,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.391.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009119522/13.

(090143556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Viva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.994.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009119524/11.

(090143112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Ferrero Financial Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.
R.C.S. Luxembourg B 147.712.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009119526/14.

(090143584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

**Flavia Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Reef Investissement Sàrl).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.495.

Suite à la cession de parts du 10 septembre 2009 par laquelle la société ITPS (Luxembourg) S.A., avec siège social à 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCSL B 71.431) a vendu 1 (une) part de la société Flavia Capital Sàrl (la Société) à la société Arado Invest S.A., domiciliée à 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCSL B 100828).

Le capital social de la Société est détenu comme suit:

Arado Invest S.A. 64.267 parts sociales
Total: 64.267 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Christophe Fender / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2009119566/16.

(090143545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Suruna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 10, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 105.762.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119559/10.

(090143493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Interstate Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119557/10.

(090143175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Ravenswood Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119556/10.

(090143179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Ravenswood Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119555/10.

(090143182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 46.117.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009119529/14.

(090143593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Ferrac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, rue in "Lachemer".

R.C.S. Luxembourg B 17.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009119551/10.

(090143196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

AM Global Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009119550/10.

(090143234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

IHC-Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009119568/10.

(090143989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

IHC-Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009119569/10.

(090143992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Sereco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 43.830.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009119531/14.

(090143599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 81.825.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009119528/14.

(090143591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Symbols S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119570/10.

(090143996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Novo-Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119567/10.

(090143988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Babcock & Brown Helios Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 149.400,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.495.

EXTRAIT

Par les résolutions du 3 septembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter les démissions de MM. Mark Dunstan, Mark Hatherly, Nicolas Cornes et Yves Elsen de leurs fonctions de gérant de la société.

- de nommer la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg en tant que gérant unique de la société pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009119565/20.

(090143609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Essonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119577/10.

(090144116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Viewfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 83.678.

Les comptes annuels rectifié au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119576/10.

(090144096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

ACFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.021.

Les comptes annuels rectifié au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119575/10.

(090144090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Essonne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119578/10.

(090144117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Energhe Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 135.070.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009119527/14.

(090143589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Laurad Management Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119554/11.

(090143185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Laurad Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119553/11.

(090143188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Opera Masters Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119552/11.

(090143189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

MariTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119573/10.

(090144013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

MariTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.832.

Les comptes annuels pour la période du 22 avril 2005 au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119572/11.

(090144009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

**STARPETROLEUM - SUDAN, Société Anonyme,
(anc. Middle-East-GTL S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119571/11.

(090144006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

MariTeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119574/10.

(090144017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Drak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009119579/10.

(090144118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

G.M.N.G. International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119580/10.

(090144121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

B.B.M., Bureaux, Bâtiments, Maisons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9682 Selscheid, 9, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.287.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009119548/13.

(090143326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Dima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119591/9.

(090143459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Topfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 63.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009119584/10.

(090144134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Peronus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009119583/10.

(090144131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Aikon Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009119582/10.

(090144124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 85.327.

EXTRAIT

En date du 14 juillet 2009, Monsieur Yves Prussen, demeurant au 2 Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, a été nommé en tant que représentant permanent d'Altawin Sàrl, administrateur de classe C de la Société, jusqu'à la date de l'assemblée ordinaire des actionnaires qui statuera sur l'approbation des comptes annuels pour l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009119619/15.

(090143703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Mondi Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 96.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119598/10.

(090143640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Almon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119581/10.

(090144122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Alternative Investment Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 136.642.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 11/9/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119539/10.

(090143346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Betafence Topco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.557.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56101 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009119538/12.

(090143382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.048.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56081 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009119537/12.

(090143364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

NG Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.558.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.095.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of August.

Before Me Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom, registered in England and Wales under number 2630496,

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 August 2009, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 7 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 145.095, incorporated on 25 February 2009 pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the said deed, published on 27 March 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 676 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 31 March 2009 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 7 May 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 963.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty million four hundred and eight thousand three hundred United States Dollars (USD 50,408,300.-) to an amount of fifty million five hundred fifty-eight thousand three hundred United States Dollars (USD 50,558,300.-) by the creation of one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

2 To issue one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, by National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom, registered in England and Wales under number 2630496 (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 26 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year."

6 To resolve that the current financial year which began on 26 March 2009 shall end on 25 August 2009.

7 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

91761

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty million four hundred and eight thousand three hundred United States Dollars (USD 50,408,300.-) to an amount of fifty million five hundred fifty-eight thousand three hundred United States Dollars (USD 50,558,300.-) by the creation of one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Me Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the one thousand five hundred (1,500) shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded such proof.

Third resolution

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the one thousand five hundred (1,500) shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at fifty million five hundred fifty-eight thousand three hundred United States Dollars (USD 50,558,300.-) represented by five hundred five thousand five hundred and eighty-three (505,583) shares having a nominal value of one hundred United-States Dollars (USD 100.-) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 26 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved that the current financial year which began on 26 March 2009 shall end on 25 August 2009.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août,

Par devant, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496,

représentée aux fins des présentes par M^e Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 août 2009 ("l'Associé Unique")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 145.095, constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2009, publié le 27 mars 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 676 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2009 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 7 mai 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 963.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions quatre cent huit mille trois cent Dollars des Etats-Unis (USD 50.408.300,-) à cinquante millions cinq cent cinquante-huit mille trois cent Dollars des Etats-Unis (USD 50.558.300,-) par la création de mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

2 Émission de mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription des mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, par National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496 ("l'Associé Unique"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 26 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

6 Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 mars 2009, au 25 août 2009.

7 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions quatre cent huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 50.408.300,-) à cinquante millions cinq cent cinquante-huit mille trois cents Dollars des Etats-Unis (USD 50.558.300,-) par la création de mille cinq cent (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite M^e Senay GUREL précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu de la prédite procuration.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux mille cinq cents (1.500) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 150.000,-), la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, lequel constate expressément cette preuve.

Troisième résolution

L'Associé Unique à ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les mille cinq cents (1.500) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à cinquante millions cinq cent cinquante-huit mille trois cent Dollars des Etats-Unis (USD 50.558.300,-) divisé en cinq cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (505.583) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100.-)".

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 26 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 mars 2009, le 25 août 2009.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (1.200,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUREL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2009. Relation: LAC/2009/34933. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121105/190.

(090145709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Ferpalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 52, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 125.251.

Cession de parts sous seing privé

Entre les soussignés:

1.- La société à responsabilité limitée "FERPALUX SARL", avec siège social à L-3542 DUDELANGE, 52 Rue du Parc, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 mars 2007,

ici représentée par son gérant technique:

Monsieur ESTEVES ALVES Fernando José, menuisier, demeurant à L-3671 KAYL, 37 Rue des Près.

Et par son gérant administratif:

Monsieur SOEIRO PATRICIO Paulo Manuel, plâtrier, demeurant à L-1731 LUXEMBOURG, 17 Rue d'Hesperange.

2. Monsieur ESTEVES ALVES Fernando José, prénommé, agissant en nom personnel.

3. Monsieur SOEIRO PATRICIO Paulo Manuel, prénommé, agissant en nom personnel.

4. Monsieur RAMOS MOUTINHO Carlos Duarte, né le 01/04/1965 à Santa Maria Maior, demeurant à L-5407 BOUS, 7 Montée des Vignes.

- les parts sociales de la société "FERPALUX SARL", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- ESTEVES ALVES Fernando José	51 parts
- SOEIRO PATRICIO Paulo Manuel	49 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Monsieur ESTEVES ALVES Fernando José, prénommé, déclare céder et transporter 51 PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur RAMOS MOUTINHO Carlos Duarte, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 6375.00 € (six mille trois cent soixante quinze euros), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire.

Monsieur SOEIRO PATRICIO Paulo Manuel, prénommé, déclare céder et transporter 49 PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à Monsieur RAMOS MOUTINHO Carlos Duarte, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 6125.00 € (six mille cent vingt cinq euros), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire.

La société "FERPALUX SARL", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société FERPALUX SARL se trouve réparti de la manière suivante:

- RAMOS MOUTINHO Carlos Duarte	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES:	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de: Monsieur SOEIRO PATRICIO Paulo Manuel, de sa fonction de gérant administratif.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant administratif de la prédite société pour une durée indéterminée: Monsieur RAMOS MOUTINHO Carlos Duarte, né le 01/04/1965 à Santa Maria Maior, demeurant à L-5407 BOUS, 7 Montée des Vignes.

Troisième résolution

Monsieur RAMOS MOUTINHO Carlos Duarte, reconnaît et accepte de prendre en charge, le passif de la société, à ce jour.

Telles sont les conventions des parties.

Fait en trois originaux à Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009120266/54.

(090145058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 278.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of August.

Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900, having a share capital amounting to USD 2,482,174,320.-,

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 August 2009, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 5 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.901, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2224 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time on 24 March 2009 by a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 22 April 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 863.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred three thousand United States Dollars (USD 103,000.-) to an amount of two hundred seventy-eight thousand United States Dollars (USD 278,000.-) by the creation of four thousand three hundred and seventy-five (4,375) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue four thousand three hundred and seventy-five (4,375) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new four thousand three hundred and seventy-five (4,375) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900, having a share capital amounting to USD 2,482,174,320.- (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year. "

6 To resolve that the current financial year which began on 26 March 2009 shall end on 25 August 2009.

7 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred three thousand United States Dollars (USD 103,000.-) to an amount of two hundred seventy-eight thousand United States Dollars (USD 278,000.-) by the creation of four thousand three hundred and seventy-five (4,375) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue four thousand three hundred and seventy-five (4,375) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Me Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of the aforesaid proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the new four thousand three hundred and seventy-five (4,375) shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of one hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 175,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded such proof.

Third resolution

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the four thousand three hundred and seventy-five (4,375) shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at two hundred seventy-eight thousand United States Dollars (USD 278,000.-) represented by six thousand nine hundred and fifty (6,950) shares having a nominal value of forty United-States Dollars (USD 40,-) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the twenty-sixth day of August of each year and ends on the twenty-fifth day of August of the following year."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved resolve that the current financial year which began on 26 March 2009 shall end on 25 August 2009.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août.

Par devant, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900, dont le capital social s'élève à USD 2.482.174.320,-, représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 août 2009 ("l'Associé Unique").

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.901, constituée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2224 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2009, publié le 22 avril 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 863.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 175.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent et trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 103.000,-) à deux cent soixante-

dix-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) par la création de quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

2 Émission de quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription des quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, par NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900, dont le capital social s'élève à USD 2.482.174.320,- ("l'Associé Unique"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 175.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

6 Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 mars 2009, au 25 août 2009.

7 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 175.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent et trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 103.000,-) à deux cent soixante-dix-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) par la création de quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite Me Senay GUREL précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 175.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de cent soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 175.000,-), la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, lequel constate expressément cette preuve.

Troisième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à deux cent soixante-dix-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-)".

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'année sociale de la Société commence le vingt-sixième jour du mois d'août de chaque année et finit le vingt-cinquième jour du mois d'août de l'année suivante."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 26 mars 2009, le 25 août 2009.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (1.200,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUREL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2009. Relation: LAC/2009/34931. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121102/196.

(090145700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Finnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.928.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Sylvie Bouffa, private employee, residing professionally at 42, Avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg, acting as attorney in fact of the Board of Directors of FINNOVATION S.A., with registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on March 26, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of May 14, 2008 number 1175 and amended at the latest by deed of the undersigned notary on April 7, 2009, of which the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C is pending, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 137.928 (the "Company"),

by virtue of powers granted to her by circular resolutions of the Company' s Board of Directors dated July 7, 2009.

The said circular resolutions of the Company's Board of Directors, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record her declarations as follows:

1) The subscribed capital of the Company is currently set at nineteen million four hundred thousand euro (EUR 19,400,000.-) divided into one hundred and ninety-four thousand (194,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

2) Pursuant to Article 5 of the articles of incorporation, during a period of five years from the date of publication of the incorporation deed, the board of directors is authorised to issue further shares in the Company up to a maximum authorised share capital of sixty-seven million four hundred thousand euro (EUR 67,400,000.-) in one or several steps as it may determine from time to time at its discretion, without reserving to the existing shareholders a preferential right of subscription and including the issue of either ordinary or preferred non-voting shares. The board of directors may to determine the terms and conditions governing the subscription and issue of such shares.

3) Pursuant circular resolutions dated July 7, 2009, the board of directors resolved to increase the share capital of the said company by an amount of six million euros (EUR 6,000,000.-),

in order to bring its current amount of nineteen million four hundred thousand euro (EUR 19,400,000.-) to twenty-five million four hundred thousand euro (EUR 25,400,000.-) by the issue of sixty thousand (60,000) shares of one hundred euros (EUR 100.-) per share,

to be fully paid up in cash and having the same rights and obligations as the existing shares,

and has resolved to accept the subscription of the new shares by the sole shareholder Deutsche Börse Aktiengesellschaft, having its registered office at Neue Börsenstrasse 1, D-60487 Frankfurt am Main (Germany), inscribed in the Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main under number HRB 32232,

having subscribed the sixty thousand (60,000) new shares and fully paid up them against a contribution in cash of an aggregate amount of six million euros (EUR 6,000,000.-).

4) The justification of such subscription and such payment of the aggregate amount of six million euros (EUR 6,000,000.-), have been produced to the undersigned notary, who acknowledges this, by a declaration of subscription and a bank certificate of blockage.

5) As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the Article 5 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of twenty-five million four hundred thousand euro (EUR 25,400,000.-) divided into two hundred and fifty-four thousand (254,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

During a period of five years from the date of publication of the relevant deed, the board of directors is authorised to issue further shares in the Company up to a maximum authorised share capital of sixty-one million four hundred thousand euro (EUR 61,400,000.-) in one or several steps as it may determine from time to time at its discretion, without reserving to the existing shareholders a preferential right of subscription and including the issue of either ordinary or preferred non-voting shares. The board of directors shall determine the terms and conditions governing the subscription and issue of such shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

Declaration - Costs

The undersigned notary declares, pursuant to the article 32-1 of the company's law, that the conditions regarding the increase of capital as included in the article 26 of the said law, have been fulfilled.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the attorney in fact of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Sylvie Bouffa, employée privée, demeurant professionnellement au 42, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINNOVATION S.A. avec siège social au 42, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1175, du 14 mai 2008, et modifié en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 7 avril 2009 dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C est en cours, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137.928 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décisions circulaires du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 7 juillet 2009.

Les décisions circulaires du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été signées „ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-neuf millions quatre cent mille euros (EUR 19.400.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quatorze mille (194.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

2) Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte y afférent, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de la Société à concurrence d'un capital

autorisé maximal de soixante-sept millions quatre cent mille euros (EUR 67.400.000,-) en une ou plusieurs fois à son entière discrétion, sans devoir réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription et y compris l'émission d'actions ordinaires ou préférentielles sans droit de vote. Le conseil d'administration déterminera les termes et conditions gouvernant la souscription et l'émission de ces actions.

3) Que par décisions circulaires datées du 7 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une nouvelle tranche d'augmentation jusqu'à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-),

pour le porter de son montant actuel de dix-neuf millions quatre cent mille euros (EUR 19.400.000,-) à vingt-cinq millions quatre cent mille euros (EUR 25.400.000,-) par la création de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique Deutsche Börse Aktiengesellschaft, avec siège social au 1, Neue Börsenstrasse, D-60487 Frankfurt am Main, immatriculée au Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRB 32232,

laquelle a souscrit aux soixante mille (60.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, sur le vu d'un bulletin de souscription et d'un certificat de blocage.

La somme de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de vingt-cinq millions quatre cent mille euros (EUR 25.400.000,-) représenté par deux cent cinquante-quatre mille (254.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte y afférent, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions de la Société à concurrence d'un capital autorisé maximal de soixante et un millions quatre cent mille euros (EUR 61.400.000,-) en une ou plusieurs fois à son entière discrétion, sans devoir réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription et y compris l'émission d'actions ordinaires ou préférentielles sans droit de vote. Le conseil d'administration déterminera les termes et conditions gouvernant la souscription et l'émission de ces actions.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Bouffa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2009. LAC/2009/30128. Reçu EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009120307/140.

(090144521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 8.785.

Constituée sous forme de société coopérative par acte sous seing privé en date du 16 décembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 36 du 3 mars 1970, modifiée par acte du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 141 du 4 mars 1999 et par acte du 2 octobre 2008.

Il est requis le dépôt et la publication du suivant:

"Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 octobre 2008 au siège social à Luxembourg qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts et approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer dans la version nouvelle des statuts l'expression

"comité directeur" par "conseil d'administration" et l'expression "sociétaires" ou "porteurs de parts" par "associés".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'article 1 qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Sous la dénomination "Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants, société coopérative", il existe une société coopérative au sens de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite."

L'assemblée décide de compléter l'objet social et de changer l'article 3 comme suit:

" **Art. 3**. La société a pour objet le cautionnement de prêts professionnels et l'octroi de garanties au profit de ses associés.

Elle pourra procéder à la création ou participer à toutes institutions propres à améliorer la situation morale, financière et matérielle de la société et de ses associés, et s'intéresser à toutes affaires, institutions, sociétés ou associations ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser la réalisation de son objet social ou le développement de son activité.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social et qui sont de nature à en favoriser la réalisation."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 5 et 6 comme suit:

" **Art. 5**. Pourront être associés les personnes physiques et morales, ressortissant de la Chambre de Commerce ou y adhérant volontairement, qui auront été agréés par le conseil d'administration. La qualité d'associé s'acquiert par la souscription d'au moins une part sociale.

Tout refus d'admission sera susceptible d'un recours devant l'assemblée générale, lequel devra être exercé dans la quinzaine suivant la notification de la décision de refus."

" **Art. 6**. Les associés ont le droit de se retirer de la société. Ce droit ne peut pas être exercé tant qu'existe dans le chef de la société une obligation contractée au profit de l'associé voulant se retirer.

Les associés sortants ont droit au remboursement de leurs parts sociales à la valeur nominale.

Les associés peuvent être exclus par décision motivée du conseil d'administration avec droit de recours à l'assemblée générale. En cas d'exclusion la valeur nominale de la part sociale sera remboursée contre remise du titre de la part sociale."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7. concernant le capital social qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7**. Le capital social est illimité. Son minimum est de mille quatre cent treize (1.413.) euros. Le capital social est constitué par des parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune, souscrites lors de la constitution et lors des demandes ultérieures d'admission. Ces dernières souscriptions sont libérées par les associés, dès leur admission. Les parts sociales sont nominatives."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter trois articles nouveaux:

" **Art. 8.** La société peut percevoir de ses associés des droits ou rétributions pour rémunérer les services qu'elle rend. Le montant des droits ou rétributions sera fixé par le conseil d'administration. Des cotisations périodiques peuvent être perçues des associés suivant décision de l'assemblée générale. Le montant de la cotisation à mettre en charge par part sociale détenue ne pourra pas dépasser la valeur nominale de celle-ci."

" **Art. 13.** La surveillance de la société est exercée par un réviseur d'entreprises agréé."

" **Art. 16.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle a notamment les attributions suivantes:

- la définition de la politique générale de la société;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- la nomination et la révocation du réviseur d'entreprises agréé;
- l'approbation du budget annuel prévisionnel;
- l'approbation du bilan, du compte de profits et pertes, des annexes et du rapport d'activité;
- l'affectation du résultat de l'exercice;
- la fixation des indemnités de présence et autres émoluments à allouer."

La numérotation initiale des autres articles sera modifiée par conséquent.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer le comité-directeur par un conseil d'administration et de modifier les articles 11 et 12 (anciens articles 10 et 11) des statuts, qui auront désormais la teneur suivante: "

" **Art. 11.** La société est administrée par un conseil d'administration de cinq membres. Trois membres sont proposés par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, un membre par la Confédération luxembourgeoise du commerce et un membre par la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de cinq ans, l'année étant celle comprise entre deux assemblées générales annuelles statutairement prévues. Les mandats sont renouvelables.

Les membres du conseil d'administration peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par décision de l'assemblée générale. Le remplaçant achève le mandat de celui qu'il remplace. Les membres du conseil d'administration nomment en leur sein un président et s'ils le jugent opportun un vice-président."

" **Art. 12.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société et pour la réalisation de l'objet social.

Il exerce notamment les attributions suivantes:

- la convocation des assemblées générales et la fixation de l'ordre du jour;
- la mise en place d'un ou de plusieurs comités d'évaluation et la nomination de ses membres ainsi que le cas échéant l'élaboration de leur règlement d'ordre intérieur;
- la nomination ou la révocation du ou des gérants en charge de la gestion journalière des affaires;
- l'établissement du bilan, du compte de profits et pertes, des annexes et du rapport d'activité à la clôture de chaque exercice;
- l'établissement du budget annuel prévisionnel.

Il pourra également, et sans préjudice de toutes autres attributions, vendre et acheter tous biens, y compris des immeubles, conclure tous contrats d'engagements, recevoir et payer toutes sommes, traiter, transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevées, avant et après paiement, exercer toutes actions judiciaires, représenter la société dans toutes faillites, liquidations ou concordats, souscrire, accepter, endosser et acquitter tous effets de commerce. Tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à la décision de l'assemblée générale rentrent dans sa compétence. Il se réunit sur convocation de son président aussi souvent que la gestion des intérêts sociaux l'exige, mais au moins une fois par an.

Les convocations sont faites au moins cinq jours à l'avance et contiennent l'ordre du jour de la réunion.

Les membres du conseil d'administration disposent chacun d'une voix, les décisions étant prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par le vice-président ou le membre le plus âgé du conseil d'administration. En cas d'empêchement d'un membre, celui-ci pourra donner procuration à tout autre membre du conseil d'administration. Le conseil ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux; l'extrait certifié conforme par un membre du conseil d'administration en fait foi en justice et partout où besoin sera.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un ou plusieurs de ses membres ainsi qu'à des tiers, associés ou non.

La gestion journalière de la société peut être déléguée à un ou plusieurs gérants à nommer par le conseil d'administration.

La société est représentée par son conseil d'administration. Elle est représentée en justice par le président de son conseil d'administration.

La société est valablement engagée envers des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration respectivement du ou des gérants dans la limite des pouvoirs attribués, sans qu'il doive être justifié de cette délégation vis-à-vis des tiers."

Septième résolution

L'article 14 (ancien article 12) sera modifié comme suit:

" **Art. 14.** Les membres du conseil d'administration ainsi que toutes personnes aux services de la société ne peuvent en aucun cas divulguer à des tiers les informations recueillies à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Cette obligation persiste après la fin de leur mandat au sein de la société."

Le premier alinéa de l'article 17 (ancien article 14) sera modifié comme suit:

" **Art. 17.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration et à son défaut par le vice-président ou le membre le plus âgé du conseil d'administration présents."

Le deuxième alinéa de l'article 19 (ancien article 16) sera modifié comme suit:

"Chaque année, le conseil d'administration dresse l'inventaire, arrête les livres et établit le bilan et le compte de profits et pertes."

L'article 21 (ancien article 18) sera modifié comme suit:

" **Art. 21.** La liquidation de la société se fera par les liquidateurs nommés par l'assemblée générale, et à défaut de pareille nomination, par le conseil d'administration alors en fonction."

Sous l'article 22 (ancien article 19) sera remplacé au 1^{er} alinéa "article 17" par "article 20" et au deuxième alinéa sera remplacé "la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat." par "la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes."

Huitième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité suite aux modifications des statuts approuvées ci-avant d'adopter une version coordonnée des statuts."

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal et pour réquisition.

Lucien Bechtold

Gérant

Référence de publication: 2009121039/137.

(090145718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Eco-Time s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 249, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.084.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joao Antonio PINA CAETANO, directeur de société, né à Amadora (Portugal) le 12 juin 1969, demeurant à L-5215 Sandweiler, 5, rue de Contern.

2.- Madame Ana Luisa PINA CAETANO, épouse de Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, employée privée, née à Luxembourg le 30 août 1974, demeurant à L-4451 Belvaux, 249, route d'Esch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ECO-TIME s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation de tous genres d'espaces et d'articles publicitaires, de gadgets, de cadeaux d'affaires sous forme d'imprimés, de sérigraphies, de broderies ou en général sur tout autre support et sous toute forme quelconque.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Joao Antonio PINA CAETANO, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2) Madame Ana Luisa PINA CAETANO, épouse de Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Joao Antonio PINA CAETANO et Madame Ana Luisa PINA CAETANO, épouse de Monsieur Armando MARQUES DA SILVA, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

Pour tout engagement généralement quelconque ne dépassant pas un montant de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-), la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3) Le siège social est fixé à L-4451 Belvaux, 249, route d'Esch, au premier étage.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.A. PINA CAETANO, A.L. PINA CAETANO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3034. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121066/129.

(090145414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Vincent Vega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.162.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juillet 2009.

Résolutions

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea, 4 rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009115867/24.

(090139302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Shopping City Zagreb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

*Auszug aus dem Protokoll
der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 18. Dezember 2008*

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A.“ als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 18. Dezember 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 18. Dezember 2008.

- Herrn François Georges geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34A, Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 19. Dezember 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5 Rue Jean-Pierre Basseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 18. Dezember 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2009.

SHOPPING CITY ZAGREB S.A.

Peter Hamacher / Edouard Georges

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116783/26.

(090140350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.
